



GROUPE DE
DÉFENSE DES
PATIENTS DE
LA **LLC**

Lignes directrices relatives à la collaboration avec des sociétés pharmaceutiques

- ❖ Dans le cadre d'une relation sans lien de dépendance avec des sociétés pharmaceutiques, le CLLPAG fournira les perspectives des patients tout en assurant en tout temps la confidentialité de chaque patient.
- ❖ Le CLLPAG accepte les contributions des sociétés pharmaceutiques pour financer ses activités. Les sociétés pharmaceutiques n'ont aucun contrôle sur le contenu et l'organisation de ces activités. Nous ne procéderons donc à aucune des activités suivantes :
 - Distribution de renseignements portant la mention d'une marque au nom d'une société
 - Transmission des renseignements personnels de nos membres à des sociétés pharmaceutiques
 - Recommandation de tout produit ou de toute marque
- ❖ Les demandes des sociétés pharmaceutiques seront transmises au président du groupe. Les mesures à adopter devront être approuvées par le comité.
- ❖ Les membres du comité n'accepteront pas de cadeaux personnels de la part de sociétés pharmaceutiques. Les membres du comité signaleront tout conflit d'intérêts perçu avec des sociétés pharmaceutiques.